



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2024-063 TER**

EN DATE DU : **18 DECEMBRE 2024**

PRINCIPE DE REALISATION D'UNE CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE L'EAU AVEC LES COMMUNES DE LOURDOUEIX SAINT PIERRE ET DE MEASNES

RETIRE ET REMPLACE : ERREUR MATERIELLE

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Lourdoueix Saint Pierre, selon convocation le 12/12/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Roger LANGLOIS a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOREAU ADRIEN, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Mesdames et Monsieur

Céline DARVENNE donne pouvoir à Jean-François GENEVOIS, Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX

ECXUSÉ (1) : Monsieur

AUROUSSEAU Jean-Claude,

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	24	24	24	0

Vu la compétence « eau » exercée par la CCPCM au 1^{er} janvier 2025,

Vu le projet des communes de Lourdoueix Saint Pierre et de Measnes de créer un syndicat avec Nouzerolles, pour gérer cette compétence,

Vu le refus de Madame la Préfète,

Vu le recours de cette décision auprès du tribunal administratif et dans l'attente du jugement

Afin que la communauté de communes puisse exercer la compétence « eau » sur les communes de Lourdoueix Saint Pierre et de Measnes, il est acté le principe de réaliser une convention de délégation de gestion avec les communes de Lourdoueix Saint Pierre et Measnes, dans l'attente de la décision du tribunal administratif

Cette convention sera présentée au prochain conseil communautaire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **ACTE** le principe de réaliser une convention de délégation de gestion avec les communes de Lourdoueix Saint Pierre et Measnes, en matière d'eau au 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,

Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Roger LANGLOIS



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le